

## **CONSEIL MUNICIPAL DE CRAVANT**

**Séance du 12 juillet 2021**

### **Compte rendu**

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cravant, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur le maire Serge VILLOTEAU.

**Etaient présents :** VILLOTEAU Serge, GACONNET Philippe, POULLIN Delphine, PREVOST Nathalie, RICCI Chantal, VENOT Ludovic, IGLESIAS Thomas, MICHAUT Fabrice, CAUMONT Cyrille, MOREAU Thierry, VENARD Philippe, MOREAU Hubert, MARMASSE Pierrette et BEAUCHAMP Yoan

**Absent :** JOUAN-JAN Eric qui donne pouvoir à Hubert MOREAU

**Secrétaire de séance :** Chantal RICCI

### **L'ordre du jour étant :**

- I- L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juin 2021
- II-Retour sur l'acquisition d'un véhicule communal.
- III – Décision modificative budgétaire.
- IV- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- V – Informations diverses : contrôle de l'URSSAF, personnels de la commune, contrat eau avec Villorceau, téléphonie, école de musique ...
- VI – Questions diverses.

### **I:APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA LA SEANCE DU 07 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à la majorité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Philippe VENARD nous fait remarquer encore une fois que le procès-verbal de la séance du 07 juin 2021 ne retranscrit que très partiellement les débats et les remarques faites par les intervenants. Il note également l'absence d'enregistrement de ces débats, le manque de réponse à la réunion du 12-04-2021 ainsi que l'absence de programme de travaux sur les cinq ans à venir.

### **II :ACHATS DU TRACTEUR TONDEUSE JOHN DEERE-**

Le Conseil Municipal est avisé des modalités de paiement concernant l'achat du tracteur tondeuse qu'il ne s'agit pas d'un crédit-bail mais d'un crédit classique avec paiement en quatre fois sans frais :

soit la 1 ère échéance le 18/06/2021 d'un montant 5 318,00 €

*la 2 ème échéance le 18/06/2022 d'un montant de 5 318,00 €*

*la 3 ème échéance le 18/06/2023 d'un montant de 5 318,00 €*

*la 4 ème échéance le 18/06/2024 d'un montant de 5 318,00€*

soit un montant total de 21 272,00€ ttc

Les frais de dossier de ce crédit sont de 110,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document à intervenir se rapportant à ces contrats, dit que les crédits sont prévus au 2158 du Budget Primitif 2021 et aux Budgets Primitifs 2022,2023 et 2024

Pour : 13	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **III:DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :**

Madame Delphine POULLIN nous informe qu'elle a dû procéder à des modifications d'écriture afin de donner une meilleure cohérence à certaines lignes budgétaires. Les sommes sont modiques et ne modifient aucunement le budget global.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **IV :PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Communautaire de la CCTVL s'est réuni le 08 juillet 2021, sous la présidence de madame Pauline MARTIN, et a délibéré sur le transfert de compétence PLUI-H-D.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) d'autoriser madame la Présidente à saisir les communes membres qui auront trois mois pour se prononcer par délibération sur le transfert de la compétence « PLUI-H-D » à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Afin de nous aider dans notre réflexion, nous avons la possibilité d'organiser une réunion d'information qui sera présentée par monsieur DURAND Jean Pierre.

Le Conseil Municipal s'est exprimé favorablement à l'organisation de cette réunion.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention :0
-----------	------------	---------------

### **V : INFORMATIONS DIVERSES :**

Suite au contrôle de l'URSSAF, il nous a été demandé la régularisation d'avantage en nature concernant les repas pris par quatre agents de la commune. Le montant du redressement s'élève à 2863 € auquel s'ajoute un redressement de 269 € concernant les agents recenseurs de la population. Le personnel concerné devra nous préciser s'il prend toujours ses repas à la cantine ,avec déclaration d'avantage en nature, ou s'il apportera son « panier repas ».

Il est évoqué l'arrêt de travail de madame Corinne DORDAIN jusqu'au 4 septembre lequel avec la prise de congés de madame Nadia BESNARD nous obligera à fermer la mairie pendant 15 jours.

Nous fournissons une partie de l'eau potable consommée par la commune de Villorceau et il nous a été demandé d'en fournir un peu plus. Un accord de principe a été donné dans la mesure où nous sommes en capacité de le faire. Une étude sera faite pour en déterminer les modalités d'exécution.

Il sera nécessaire dans un avenir très proche de se pencher sur le devenir de l'école de musique concernant les locaux qui lui seront alloués. En effet, vu la vétusté et le manque de conformité aux normes de sécurité des locaux qu'elle occupe actuellement, il faudra très prochainement lui attribuer d'autres salles.

En début de séance et à la demande du premier adjoint, monsieur Thierry CHERY nous a exposé les différentes tâches exécutées par l'équipe composée de deux agents et de lui-même qu'il dirige.

Il ressort de son exposé que l'équipe est occupée à plus de la moitié de son temps de travail à l'exécution de tâches autres que l'entretien de la commune.

En effet, il s'agit du transport scolaire, de l'organisation et installation de salle pour le repas des enfants (conformément aux règles sanitaires en vigueur), approvisionnement en pain, surveillance dans la cour de l'école etc.

La question qui se pose est de savoir comment palier à ce manque d'heures pour l'entretien de la commune.

Il a été soulevé le problème de directives qui se cour circuitent quelquefois entre Monsieur le Maire et Monsieur CHERY. Il a été procédé à un rappel de la règle établie sur le poste de M. CHERY.

Il est suggéré l'achat d'une balayeuse d'un montant d'environ 17 000€, achat qui pourra se faire en commun avec Villorceau.

Madame PREVOST Nathalie sollicite une subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes de Cravant, le montant étant de 500,00 euros afin pouvoir acheter des maillots. Un premier sondage a été effectué auprès du conseil qui propose de diminuer la somme à 300,00 euros. La délibération se fera au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h15.